



## **Séance du Conseil général** **du jeudi 12 octobre 2023**

Présidence : M. L. Descloux, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 19 membres sur 26 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
- 2. Admission de nouveaux membres
- 3. Communications du Président du Conseil
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Préavis n°3/2023 relatif à l'arrêté d'imposition 2024
- 6. Divers et propositions individuelles.

### **1. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2023**

Il est adopté sans modification avec remerciement à son auteure.

### **2. Admission de nouveaux membres**

Mme Myriam Forster demande à être admise comme membre du Conseil général. Après la lecture de la promesse, elle est assermentée par le Président et peut dès lors, participer aux délibérations.

### **3. Communications du Président du Conseil**

Le Président communique les dates des prochaines séances du Conseil pour l'année 2024 :

Les jeudis 14 mars 2024 – 13 juin 2024 – 10 octobre 2024 – 12 décembre 2024.

### **4. Communications de la Municipalité**

M. Michel Fiaux, Syndic, informe les membres du Conseil général que la Municipalité est à la recherche d'un ou d'une remplaçante pour l'employé communal lorsque ce dernier est en vacances. Il prie l'assemblée de faire circuler cette information dans son entourage.



D'autre part, il informe que dorénavant les séances du Conseil général auront lieu dans la grande salle et non plus dans la petite salle en bas. En effet, la petite salle en bas ne sera dorénavant plus louée ceci pour diverses raisons, notamment le fait que les bureaux de l'administration communale vont un peu s'agrandir.

M. Jean-Marc Weber, Municipal, informe que le vendredi 8 décembre 2023 aura lieu la vente des sapins ainsi que l'apéritif de Noël offert par la Municipalité.

#### **5. Préavis n° 3/2023 relatif à l'arrêté d'imposition 2024**

M. Michel Fiaux, Syndic lit l'entier du préavis dans lequel la Municipalité propose de baisser le taux d'impôts de 3 points afin de l'établir à 65 points pour l'année 2024.

Au terme de la lecture du rapport de la Commission de gestion, M. Nicolas Bürki recommande, au nom de la Commission, l'acceptation du préavis n° 3/2023.

La parole n'étant plus demandée, M. Laurent Descloux, Président, procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

#### **6. Divers et propositions individuelles**

Mme Sylviane Weber demande si le panneau indicatif (plan du village) qui était en place à la sortie de la grande salle allait être remis en place. M. Michel Fiaux, Syndic, répond que ce panneau a été vandalisé et malheureusement il n'est plus réparable. La Municipalité a eu beaucoup de peine à trouver un graphiste qui pourrait en refaire un à des prix raisonnables. Le nouveau panneau qui sera mis en place devrait être plus ludique comme l'a souhaité la Municipalité. Ce projet est en cours de réalisation et la Municipalité attend la première ébauche de ce projet.

Mme Sylviane Weber souligne le fait que les personnes qui ont vandalisé ce panneau devraient payer.

M. Burdet demande où en est la proposition qu'il avait envoyée il y a quelques mois quant à la mise en place d'un arrêt de bus sur la place du collège.

M. Jean-Marc Weber, Municipal, souligne qu'en effet il y a une problématique en ce qui concerne les arrêts de bus qui ne sont pas du tout optimaux. Cependant, si ces arrêts sont transformés et mis au goût du jour, les places de parc vont disparaître en raison de la construction d'un couvert et sans compter que les arrêts de bus doivent actuellement fournir un accès pour les personnes à mobilité réduite, ce qui sous-entend un trottoir qui montent plus de 20 cm de haut. Les arrêts de bus « non conformes » sont tolérés mais en cas de nouvelles constructions ou modifications, il est obligatoire de les mettre en conformité avec les normes actuelles. Il est clair qu'au centre du village, il n'y a pas de place pour les mettre en ce moment. M. Jean-Marc Weber, Municipal, souligne que ce n'est pas rien au niveau de l'infrastructure, car cela fait réellement des gros trottoirs.



M. le Syndic informe qu'il y a quelques complexités supplémentaires car un arrêt de bus a deux sens, les deux côtés seraient touchés (côté place de place du collège et côté où se trouve la maison de M. Burdet). Pour le moment, il n'y a pas de projet concret et les priorités ont été mises ailleurs, mais la Municipalité n'abandonne pas l'idée du tout.

M. Bernard Isely nous informe que cet été, en se promenant du côté du collège, sept à huit jeunes de 14 à 18 ans étaient entrain de jouer avec leur ballon dans la cour du collège. Il se demande ce que ces mêmes jeunes feront cet hiver et où pourront-ils se retrouver. Il se demande si dans le cadre des immeubles de la commune, il existe encore le local de la Forge et dans quel mesure ce dernier ne pourrait pas être mis disposition de ces jeunes.

Mme Sandy Favre Borges demande où se trouve ce local et M. Isely répond qu'il se trouve en face de la charcuterie.

M. Jean-Marc Weber, Municipal, est tout à fait d'accord qu'un local pour les jeunes serait approprié, mais il informe que le local de la Forge est actuellement loué par la locataire qui occupe l'appartement se trouvant à la Forge. La Municipalité est tout à fait attentive à cette thématique, c'est pour cela que certaines infrastructures pour les jeunes ont été mises en place pour les jeunes.

M. Bürki rappelle qu'il avait été discuté qu'un couvert serait peut-être construit à la place de jeux, peut-être cela pourrait faire l'affaire.

M. Michel Fiaux, Syndic, n'a pas le souvenir qu'une telle demande ait été faite, mais la réflexion peut être lancée.

Mme Sandy Favre Borges prend la parole et rappelle qu'à l'époque il y avait un local pour la Jeunesse près de l'abri PC. Elle a même proposé à son fils de 17 ans et sa bande de copains de relancer la jeunesse et cela ne s'est pas fait car il n'est pas évident de relancer une jeunesse quand on n'en a jamais fait partie.

Mme Sandy Favre Borges tenait vraiment à savoir si ce local était toujours d'actualité et peut-être serait-il disponible et si certains jeunes en ont l'envie, il pourrait leur être proposé.

Mme Céline Pousaz, Municipale, répond que ce dernier n'est pas libre car du matériel y a été stocké.

M. Jean-Marc Weber souligne que quel que soit le projet étudié (jeunesse fédérée ou association de jeunes), ce dernier devra être structuré avec une personne de contact et il est bien clair qu'un règlement devra être établie en commun accord avec la Municipalité. Cette dernière ne mettra en aucun cas à disposition un local pour un groupement de jeunes sans que des règles bien claires aient été mises en place.

M. Jean-Marc Weber, Municipal, invite Mme Sandy Favre Borges à en reparler avec son fils et ses amis.

M. Isely demande à la Municipalité si dans le futur bâtiment destiné à l'accueil préscolaire, il ne pourrait y avoir un endroit réserver aux jeunes de 14 à 18 ans.



M. Michel Fiaux remercie tout le monde pour toutes ces réflexions et informe que la Municipalité ne manquera pas de revenir sur le sujet lors d'une prochaine séance du conseil.

M. le Président du conseil remercie la Municipalité pour son engagement pour ce point.

M. Thierry Sauteur profite de rebondir sur le sujet et invite les jeunes à se manifester en cas d'intérêt pour un tel projet en venant en discuter avec la Municipalité. Il se demande si vraiment les jeunes ont un quelconque intérêt à ce qu'on leur trouve un local où ils pourraient se retrouver en hiver, la motivation doit vraiment venir d'eux.

M. Filip Tack demande quand le nouveau château de la place de jeux sera mis en place (préavis n° 4/2022).

M. Jean-Marc Weber rappelle qu'en début d'année le préavis n° 1/2023 relatif à l'étude de faisabilité d'une structure d'accueil a été voté. L'étude en question a été rendue à la Municipalité, mais ce travail n'est pas tout à fait terminé. Dans cette étude il y a toute une approche par rapport à la position de la structure, la position des différents jeux qu'il y aura. A cet effet, la Municipalité ne voulait pas réinstaller ce château et faire des fondations, car ce dernier pourrait être déplacé en fonction de l'emplacement de la future structure d'accueil préscolaire.

M. Weber informe l'assemblée que cette tour de jeux a bel et bien été acquise et que pour le moment elle est stockée sur des palettes bien à l'abri. La Municipalité se réserve le droit de décider de son emplacement en temps opportun. Tout ceci sera expliqué lors du prochain conseil général, une fois que le bureau d'étude aura rendu son travail définitif sur le sujet.

M. Burdet revient sur le sujet du local des jeunes et précise qu'il loue une partie pour y stocker ses bières et que ce dernier n'est pas très accueillant.

M. Veselinov fait remarquer à la Municipalité qu'en face du chemin d'Oubennes, il y a un miroir pour voir les voitures qui viennent depuis Sullens. Ce dernier est dans un état déplorable, il suggère à la Municipalité de le remplacer ou le supprimer. D'autre part, la haie de sapin se trouvant à proximité de cet endroit devient très large et il est très difficile de voir les voitures qui viennent depuis Sullens.

M. Fiaux, Syndic prend note de cette remarque.

M. Frédéric Burdet se permet de faire remarquer à la Municipalité que même s'il n'y a pas de fait nouveau en ce qui concerne les sujets abordés au cours des séances du Conseil général, notamment en ce qui concerne l'aménagement des routes (modération du trafic), il souhaiterait tout de même qu'un feedback soit fait régulièrement.

M. Michel Fiaux, Syndic, souligne qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau depuis la dernière fois, car pour le moment le canton a posé un certain nombre d'exigences et a émis des conditions qu'il a ensuite modifiées. La Municipalité doit maintenant préparer le projet et il faut s'appuyer sur un bureau d'ingénieur pour faire les dessins de détails. Un appel d'offres a été lancé et la Municipalité s'est rendu compte que les coûts étaient



Bureau du Conseil Général  
1035 Bournens

relativement élevés. De nouveaux fournisseurs potentiels sont en cours de recherche pour mettre en concurrence tout le monde et toutes les offres ne sont pas encore arrivées.

M. Fiaux, Syndic précise que de toute manière le projet n'aurait pas pu être lancé cet hiver mais plutôt au printemps prochain. A cet effet, la Municipalité préfère mener ce projet à bien en prenant le temps de bien maîtriser les coûts et venir avec un projet bien ficelé.

Mme Sylviane Weber revient sur le sujet abordé lors du dernier conseil, à savoir les poubelles pleines à la place de jeux et demande si des suites ont été données quant à ce problème.

M. le Syndic répond que des écriteaux ont été installés et que tout est rentré dans l'ordre naturellement.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Descloux

Valérie Ferrari